

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE  
DU MARDI 5 OCTOBRE 2010**

Étaient présents :

Membres de l'administration :

M. Faure, Proviseur.  
M. Mateo, Proviseur adjoint.  
M. Ansart, Agent comptable.  
Mme Lautonne, Directrice des cycles 1 et 2.  
M. Marcellet, Directeur du cycle 3.  
M. Gómez, CPE.  
Mme Guevara, Directrice des études espagnoles

Représentants du personnel :

M Bousquet, personnel du premier degré.  
M. Carrat, personnel du premier degré.  
M. Hubert, enseignant du second degré.  
Mme Ferverza, enseignante du second degré.  
M. Michel, enseignant du second degré.  
Mme Gomez, représentant le personnel administratif et de service

Représentants des parents d'élèves:

Mme Lopez de la Fuente, Présidente de l'A.P.A.  
Mme Gonzalez-Gallarza  
Mme Rigaudeau  
M. Medina  
M. Corona

Représentants des élèves :

Mlle Burgos, TS1.  
Mlle Maldonado TES

Autres membres présents :

M. Broseta-Dupré, Consul Honoraire de France à Valence, représentant M. le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle.  
M. Viratelle, Personne qualifiée.

Membres absents excusés :

M. Letellier, Directeur de l'Institut Français de Valence.

En préambule, M. le Proviseur présente les nouveaux membres :

- M. Le Consul Honoraire de France en poste à Valence.
- Mme la Directrice des études espagnoles
- M. l'Agent comptable
- M. le Directeur du cycle 3

L'ordre du jour est le suivant :

1. Préparation de la rentrée 2011-2012 : carte des emplois - structure pédagogique
2. Programmation des voyages scolaires
3. Décision budgétaire modificative n°2
4. Présentation du budget primitif 2011
5. Questions diverses

M. Michel (représentant des professeurs du second degré SNES) sollicite l'autorisation de communiquer aux membres du Conseil une déclaration de la F.S.U.-Espagne. M. le Proviseur accepte mais propose quelques minutes de suspension de séance afin que les membres puissent prendre connaissance de la teneur du texte.

Les représentants des parents étonnés, demandent quelques éclaircissements sur des points qu'ils estiment devoir être précisés.

M. Michel explique le contenu de la motion et répond qu'il s'agit d'un texte de la FSU-Espagne et qu'il ne concerne pas le lycée de Valence.

#### **1. PREPARATION DE LA RENTREE 2011-2012 : CARTE DES EMPLOIS - STRUCTURE PEDAGOGIQUE**

M. Le Proviseur précise la nécessité de transmettre la carte des emplois à l'Agence de l'Enseignement Français à l'Etranger. Il rappelle que nous sommes dans une optique de prévision.

Les projections d'effectifs envisagent 1924 élèves pour la rentrée prochaine. Le détail en est précisé dans le document annexé à l'invitation de ce conseil.

Des points notables il ressort que nous garderons la structure actuelle en cycle 1 et 2, mais avec un « glissement » des GS vers le CP.

Au niveau du cycle 3 (434 élèves), l'organisation prévoit un cours double en CM1/CM2.

Le total prévu est proche de celui de cette année (1074 contre 1082).

M. Carrat (représentant SNUI PP des enseignants du 1<sup>er</sup> degré) pose la question des effectifs qui seraient éventuellement chargés. Le Proviseur rappelle qu'il s'agit de prévisions. Un cours double CE2-CM1 permettrait d'alléger les effectifs.

M. Carrat dit : « *on s'éloigne de la moyenne en France, les conditions d'accueil des élèves, dans certaines classes du Lycée français de Valence, ne sont pas satisfaisantes (CE1 avec des classes de 30 élèves ou plus)* ». Il fera parvenir un document à ce titre.

Le Proviseur précise que la moyenne est de 26,6 élèves par division. Il ajoute que les effectifs sont plutôt à la baisse depuis ces trois dernières années.

Au niveau du collège, pas de modification de structure, le nombre d'élèves prévus est de 537. La moyenne sera de 25,6 élèves par classe.

Quant au lycée, nous revenons à 4 divisions de 2<sup>nd</sup>e avec un total de 27/28 élèves par classe. Sur le cycle terminal, avec un taux d'orientation de 83% et 17% de départs estimés selon la moyenne des dernières années, on obtiendrait :

- Une première littéraire, une première et demie ES et deux premières S. La moyenne en première serait de 28,4
- En terminale, il est à noter que quelques élèves sont partis en début d'année. En TES, on peut prévoir une classe de 25 et une de 15 pour faciliter les dédoublements et pour alléger les emplois du temps.

Globalement, la prévision des effectifs est comparable à cette année.

On observe que les départs d'élèves cette année sont à la marge. Néanmoins, les effectifs sont en deçà des prévisions budgétaires. Ce qui implique que deux années s'annoncent difficiles en termes de budget.

Le Proviseur présente ensuite le principe du T.R.M.D. et commente le document récapitulatif par discipline (voir annexe).

Mme Ferverza (représentante des enseignants recrutés locaux du second degré STE-PV), demande que signifie la case « divers ». Il s'agit des Itinéraires de découverte (I.D.D.) lui précise-t-on

Pour le valencien, il est prévu un groupe, mais ce sera à affiner en fonction des effectifs. Concernant les Travaux Personnels Encadrés, le même dispositif est prévu. Il est rappelé que les dédoublements sont liés aux effectifs.

En arts plastiques, pour répondre à la question de Mlle Burgos (représentante des élèves), l'option est proposée en fin de journée afin de la rendre accessible à un maximum d'élèves.

Mme Ferverza, demande pourquoi il n'y a pas de valencien au collège ? Elle est relayée par M. Carrat qui en exprime l'importance.

M. Le Proviseur répond qu'il s'agit d'un choix qui a été fait dans le cadre des programmes nationaux enseignés au lycée français de Valence.

Mme Gonzalez Gallarza (représentante des parents d'élèves mais également professeur d'université) ajoute que lorsqu'elle accueille des élèves à l'université qui sont bilingues (français et espagnol) il leur suffit de 15 jours pour connaître le valencien ! Mme Ferverza semble en désaccord avec cette remarque.

Le rapport entre les besoins en enseignement et les moyens dont on dispose est observé (document annexé).

Le Proviseur propose la non reconduction du poste provisoire d'histoire-géographie en raison de la diminution des horaires liée à la Réforme du lycée et au tassement des effectifs.

En SES, il est proposé la transformation du poste en contrat local en poste de résident. L'agence souhaite un taux de couverture d'au moins 50% par discipline. Il est à signaler que Mme Dupret arrive en fin de carrière et une personne a été recrutée pour un an. Il s'agit donc d'une opportunité à saisir qu'il convient d'anticiper car les recrutements en SES sont toujours difficiles

En mathématiques on relève un excédent de 6 heures, donc il est proposé le non renouvellement de la mi-temps provisoire recrutée l'an dernier.

Mme Fervenza demande si le recruté local peut postuler sur le futur poste de résident en SES. Non, répond le Proviseur, puisqu'il n'est pas titulaire.

Le Proviseur propose de voter poste par poste et répond favorablement à une demande de suspension de séance.

Propositions soumises au vote :

1. Poursuite de l'engagement au niveau de l'anglais au 1<sup>er</sup> degré : temps plein pour le poste d'enseignant du premier degré spécialisé en anglais actuellement en temps partiel.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

2. En SES, solliciter la transformation du poste de recruté local en poste de résident.

➤ **ADOPTÉ (19 voix pour - 1 voix contre)**

3. Le non reconduction du poste temporaire à mi-temps en histoire et géographie créé en septembre 2010.

➤ **ADOPTÉ (10 voix pour - 0 voix contre - 10 abstentions)**

4. La non reconduction du poste temporaire à 50% en mathématiques créé en septembre 2010.

➤ **ADOPTÉ (10 voix pour - 0 voix contre - 10 abstentions)**

➤

## **2. PROGRAMMATION DES VOYAGES SCOLAIRES.**

Pour rappel, la présentation des projets est faite au cours de cette réunion pour validation. Le Proviseur rappelle le protocole en vigueur dans l'établissement et détaille les principales étapes et les principes en vigueur:

- ✓ Validation par l'établissement du voyage
- ✓ Consultation anonyme auprès des familles en annonçant le montant demandé (tout en rappelant l'existence de l'aide possible par la caisse de solidarité)
- ✓ Montant maximum demandé aux familles : 500€
- ✓ En fonction de la consultation, annonce le plus rapidement possible de la faisabilité du voyage
- ✓ Réunion pratique pour annoncer les conditions d'annulation et de désistements
- ✓ Financement fait 2 mois avant le départ.
- ✓ Un mois d'anticipation avant les premières dépenses.
- ✓ Une réunion au moins un mois avant le départ sur les conditions matérielles du voyage.

M. Michel souhaite des précisions sur l'enquête confidentielle et un « imprimé type » pour communication aux familles.

M. Le Proviseur s'engage à proposer un formulaire-type pour faciliter la communication.

Il est rappelé qu'il est souhaitable d'enregistrer les réponses des familles dès le mois de novembre et de pouvoir proposer des aides quand cela est possible.

Mme Lopez de la Fuente (Présidente de l'A.P.A) soulève le problème du nombre d'élèves qui ne partent pas par classe et dit que quelques fois le motif n'est pas seulement financier.

M. le Proviseur propose d'associer les délégués de parents à la décision de la faisabilité du voyage.

Les projets de voyages sont :

1. Le Voyage en Allemagne (somme demandée aux familles : 300€)
2. La Catalogne (400€)
3. Stage voile (500€)
4. Stage activités pleine nature (150€)
5. Découverte d'une institution européenne (400€)

L'établissement s'engage à financer ces projets à la hauteur de 8000 €

Monsieur le Proviseur propose de fixer le montant maximum de la participation des parents à 500€

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **3. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2:**

Monsieur L'Agent comptable propose au Conseil d'établissement une décision budgétaire modificative (n°2) qui a pour but principal de réajuster les ouvertures de crédits et les

prévisions de recettes du budget 2010 en vue de réaliser de nouvelles opérations de dépense non prévues lors de la confection du budget initial. Elle comprend deux types d'opérations :

**1. Virement de crédits entre chapitres de fonctionnement :**

- 40 000€ passant du chapitre 645 au chapitre 644 afin d'assurer le paiement des charges de personnel estimées jusqu'au 31 décembre 2010.
- Virement du chapitre 606 (5000€) et du chapitre 615 (5000€) pour alimenter de 10 000€ le chapitre 628 afin d'assurer le contrat de nettoyage pour lequel la prévision budgétaire supposait une remise en concurrence qui n'a pas eu lieu.

**2. Prélèvement sur le fonds de roulement :**

- 17 646,21 € sur le chapitre 671 en vue du versement consécutif à un jugement
- 2000€ sur le chapitre 275 en vue du versement d'une caution à la mairie de Paterna pour des travaux.
- 55 325,37€ sur le chapitre 671 afin de procéder au versement au lycée français de Madrid les réserves du service spécial des examens

En tenant compte de ces trois prélèvements, le montant du fonds de roulement s'élève à 1 513 663€ ce qui correspond à une autonomie de fonctionnement de 57 jours.

Questions sur ces DBM :

M. Michel demande des précisions sur le premier prélèvement et sur le jugement en question.

M. l'Agent comptable répond qu'il s'agit d'une affaire remontant à 1974, l'établissement n'avait pas versé la totalité des cotisations patronales. La personne a déposé un recours et a obtenu gain de cause.

Les parents d'élèves interrogent l'Intendant sur la nature du troisième prélèvement. Il est répondu que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le lycée français de Madrid a en charge la gestion du diplôme national du brevet. En conséquence, les fonds détenus au lycée de Valence leur sont reversés.

#### **4. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2011**

Monsieur L'Agent comptable rappelle en préambule que le budget du lycée est celui de l'Agence de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger. Chaque établissement (E.G.D.) constitue en quelque sorte un « *morceau* » de celui de l'Agence.

Des documents préparatoires (annexés) ont été remis préalablement aux membres du Conseil pour en faciliter la présentation. Le budget est présenté section après section.

Une riche discussion suit et M. l'Agent comptable détaille techniquement les points interrogés.

Proposition pour les tarifs de frais de scolarité :

M. l'Agent comptable dit : « *Dans une première approche, nous projetions une augmentation plus forte en raison de multiples facteurs, mais nous avons souhaité en rester à 5,5%* » (voir annexe 1) du folio de documents remis aux membres.

M. Michel craint que pour les familles se soit trop dur.

Le Proviseur rappelle qu'il y a deux ans il était envisagé une augmentation de 12%. Celle qui est proposée est le minimum de ce qu'on peut faire, elle tient bien évidemment compte de la difficulté des familles liées à la crise économique. Il précise que l'augmentation des droits de scolarité compense l'augmentation des charges salariales.

M. l'Agent comptable ajoute qu'il s'agit d'un budget de transition compte tenu du contexte particulier dans lequel nous sommes.

Concernant les droits d'inscription, l'augmentation proposée vise également à atténuer l'augmentation des écolages.

M. Corona (représentant des parents d'élèves APA) remercie M. Ansart pour sa présentation mais estime que pour sa part le document présenté est incomplet car la participation de l'Etat français n'est pas visible.

Il est précisé que le LFV est financé, en fonctionnement, par les droits de scolarité essentiellement. La participation de l'Agence se hisse environ à la hauteur de 30% sur la globalité.

Sur l'augmentation, l'estimation est faite sur 1924 élèves, on observe que la ligne d'augmentation des frais de scolarité est plus élevée que la ligne d'augmentation du personnel : il y a un décalage entre l'augmentation des charges en personnel et les frais de scolarité demandés.

M. Michel dit que l'établissement pourrait renoncer au fonds de roulement de roulement pour partie.

M. l'Intendant répond que pour financer l'immobilier il faut dégager du fonds de roulement. La dotation aux amortissements signifie que l'on se prend en charge pour faire face à tout imprévu. La minoration n'en est pas recommandée par l'Agence.

Il est important également de garder la dynamique de projets dans laquelle nous sommes ajoute le Proviseur.

L'augmentation dégage une capacité d'investissement (aménagement de la cour du cycle 3, extension de la salle de motricité, équipement informatique...)

Des graphiques en « camembert » sont projetés, ils montrent clairement la répartition des charges en fonctionnement et la part importante des salaires de personnels.

M. L'intendant détaille les tableaux présentés en précisant la complexité du pilotage de la masse salariale.

Mme Gonzalez-Gallarza (représentant les parents d'élèves APA) félicite M. l'Agent comptable pour la pédagogie de sa présentation et demande des précisions sur les « autres charges »

La parties « autres charges » comprend les bourses. L'augmentation est sans effet sur le budget.

M. Bousquet (représentant des enseignants du 1<sup>er</sup> degré) s'inquiète de la baisse des sommes allouées aux voyages.

Le service spécial des voyages n'est pas pris sur la ligne évoquée par M. Bousquet répond M. l'Agent comptable. Sur cette question, on garde la capacité à répondre en termes financiers.

M. Hubert demande pourquoi on n'est pas allé au bout de l'appel d'offre concernant l'entretien.

M. l'Agent comptable répond que c'est en raison de problèmes liés aux personnels qui n'étaient pas opérationnels.

Pour ce qui est de l'augmentation de la demi-pension cela est comparable à celle proposée pour les frais de scolarité remarque M. Corona. Il soulève une anomalie concernant un report de calcul dans l'annexe 2, elle est corrigée et le tableau sera rectifié.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 21h10

Le secrétaire de séance :

Le Proviseur :



## **DECLARATION REPRESENTANTS SNES/FSU et SNUipp/FSU CE du lfV du 05 OCTOBRE 2010**

Suite aux difficultés rencontrées par certains de nos élèves concernant l'accès aux universités de leur choix malgré leur réussite notable aux épreuves du baccalauréat, les représentants des personnels souhaitent informer la communauté scolaire sur les deux points suivants :

1. Tout d'abord, ils rappellent que dès l'initiative de la création des "modules optionnels" dans les établissements du réseau, l'année dernière, le SNES/FSU a appelé l'attention du SCAC sur la nécessité d'imposer aux établissements un pilotage serré ainsi que trois conditions sine qua non à leur efficacité :

1. Le recrutement d'enseignants espagnols, ayant une expérience avérée des programmes et de leur enseignement dans le système secondaire espagnol.
2. La mise en place d'évaluations formatives régulières consultables par les élèves et les parents.
3. L'inclusion des "modules" dans le cursus hebdomadaire ordinaire des élèves dans le respect des programmes et des services.

Cependant, l'hétérogénéité des mises en place locales a conduit, entre autres causes, à la situation actuelle que nous déplorons vivement.

Par conséquent, à l'heure où des idées de réorganisation pédagogique sont lancées dans les établissements, nous n'imaginons pas qu'elles puissent à nouveau se réaliser dans la précipitation, et voir confier les élèves à des initiatives pédagogiques locales, sans être sûrs qu'elles découlent d'une stratégie pédagogique commune mise en place par le SCAC, sous sa responsabilité ; de façon à garantir le traitement égalitaire qui leur est dû, ainsi que la qualité de l'enseignement français sur le réseau. Le SNES/FSU et le SNUipp/FSU seront attentifs à ce que les élèves du réseau disposent de chances égales de réussite et les intervenants de moyens équivalents pour mener à bien ce projet. Nous veillerons bien sûr à ce que les mesures prises et parfois illégitimement présentées comme des "impératifs économiques" par les administrations locales, ne soient pas prétextes à un traitement inéquitable des élèves, à des aberrations organisationnelles ou des atteintes aux droits et conditions de travail de tous les personnels.

Nous alertons la communauté scolaire quant à la nécessité d'un pilotage précis, transparent et responsable de la part du SCAC, qui garantisse au réseau des établissements français en Espagne la cohérence efficace qui lui est essentielle et particulièrement nécessaire. A cette condition, nous permettrons une réussite méritée à nos élèves, dans le respect des prérogatives de chacun et de la cohésion nécessaire au réseau pour remplir ses missions.

2. Concernant les revendications des personnels du réseau ayant conduit à des actions fortes en juin et en septembre 2010, le SNES/FSU et le SNUipp/FSU considèrent que les réponses faites récemment par l'AEFE ne sont pas du tout à la mesure des besoins. Les différentes actions menées à leur appel, qui ont eu un impact indéniable sur le fonctionnement des établissements, ont donné lieu à des propositions inacceptables. En prenant aujourd'hui trop peu compte de ces revendications liées, l'AEFE prend une lourde responsabilité. Devant le maintien de la position de l'administration, les personnels prendront très rapidement des décisions sur la poursuite de l'action dans le réseau Espagne, qui ne pourra que traduire leur détermination tout à la hauteur des difficultés qu'ils rencontrent.